

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

Conseil d'administration du	13 février 2026 à 14h30
Date de convocation	22 janvier 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Jean-Paul MULOT ; Nadège BOURGHELLE-KOS ; Mady DORCHIES ; Valérie BIEGALSKI ; François DECOSTER ; Valérie CUVILLIER ; Philippe DUQUESNOY ; Hélène CORRE ; Sandra GUTHLEBEN ; Laurence DES CARS ; Dominique DE FONT-REAULX ; Zaki AMAR-BAUTHENEY ; Souraya NOUJAÏM ; Aline FRANCOIS-COLIN ; Daniel PERCHERON ; Pascal LAFFUMA ; Lucie RIBEIRO.
Pouvoirs	Xavier BERTRAND à François DECOSTER ; Hilaire MULTON à Sandra GUTHLEBEN ; Henri LOYRETTE à Laurence DES CARS ; Jean-Yves LARROUTUROU à Daniel PERCHERON ; Frédéric SALAT-BAROUX à Zaki AMAR-BAUTHENEY ; Olivier GABET à Souraya NOUJAÏM ; Ariane THOMAS à Dominique DE FONT-REAULX ; Luc BOUNIOL-LAFFONT à Aline FRANCOIS-COLIN.
Excusés	Xavier BERTRAND ; Sabine FINEZ ; Aurore COLSON ; Caroline MELONI ; Alexandre COUSIN ; Christelle BUISSETTE ; Sylvain ROBERT ; Hilaire MULTON ; Kim PHAM ; Olivier GABET ; Ariane THOMAS ; Francis STEINBOCK ; Luc BOUNIOL-LAFFONT ; Henri LOYRETTE ; Frédéric SALAT-BAROUX ; Jean-Yves LARROUTUROU ; Caroline JOLY.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Valérie BIEGALSKI

Délibération n°2026_004

Reprise de provision et conclusion d'une transaction

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21, L. 2321-2-29° et R. 2321-2 ;

Vu le Code civil, et notamment ses articles 2044 à 2052 ;

Vu le Code du commerce, et notamment ses articles L640-1 à L644-6 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre – Lens* » ;

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « *Musée du Louvre-Lens* », et notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1977 ;

Vu la délibération n°2018-436 en date du 05 octobre 2018 autorisant la constitution d'un groupement de commandes entre le Musée du Louvre-Lens et le Centre de conservation du Louvre à Liévin ;

Vu la délibération n°2021-167 en date du 11 mai 2021 autorisant la prolongation de ce groupement de commandes entre le Musée du Louvre-Lens et le Centre de conservation du Louvre à Liévin ;

Vu la délibération n°2023-230 relative à l'attribution du marché public n° 22-TEC-04 relatif aux prestations de sécurité et de surveillance des sites du Musée du Louvre-Lens et du Centre de conservation du Louvre à Liévin ;

Vu la délibération n°2025-21 du 4 novembre 2025 relative à la gestion des prestations de sécurité/sûreté du Musée ;

Vu la décision de résiliation du marché n° 22-TEC-04 notifiée à la société LUXANT SECURITY TERTIAIRE CULTUREL, devenue LANSURE SECURITY, avec effet au 14 octobre 2025 à 24h00 ;

Vu le jugement du Tribunal de commerce de Pontoise du 5 décembre 2025 de conversion en liquidation judiciaire de la SAS LANSURE SECURITY, désignant liquidateur la SELARL MMJ, prise en la personne de Me Aymeric Mandin ;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel négocié avec le Liquidateur,

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Par délibération du 4 novembre 2025, le Conseil d'administration décidait :

- D'autoriser la Directrice à finaliser et à signer un protocole d'accord transactionnel, prévoyant des concessions réciproques, afin de régler les prestations réalisées hors marché par la société LANSURE SECURITY, à défaut d'avoir pu formaliser un avenant de transfert du marché initialement passé avec la société LUXANT SECURITY TERTIAIRE CULTUREL à cette nouvelle société,
- A défaut de trouver un accord sur le projet de protocole, de constituer une provision pour risques et charges à hauteur de 805 000 €.

L'entreprise LANSURE SECURITY ne s'est pas saisie de la proposition de protocole d'accord faite par le musée. Par jugement en date du 5 décembre, le Tribunal de commerce de Pontoise a placé l'entreprise en liquidation judiciaire.

L'administrateur judiciaire, nommé par liquidateur par le Tribunal, a saisi le musée le 10 décembre afin de reprendre la négociation du protocole transactionnel, tel que proposé initialement à LUXANT SECURITY TERTIAIRE CULTUREL avant l'engagement de la procédure collective.

Il y a donc lieu :

- D'autoriser la Directrice à signer un protocole d'accord transactionnel avec Me Aymeric Mandin, mandataire judiciaire, en charge de la liquidation de l'entreprise LANSURE, et avec l'Etablissement public du musée du Louvre (avec qui le Louvre-Lens était en groupement d'achat pour les prestations de sécurité). Ce protocole, comparable au projet initial, prévoit les concessions réciproques, et notamment, pour le musée : le versement, sous la forme d'une indemnité transactionnelle, des montants réclamés par l'entreprise correspondant à la réalisation des prestations au profit du musée, la renonciation à tout contentieux et toute pénalités à l'encontre de l'entreprise, et pour le liquidateur : la renonciation à toute prétention indemnitaire et à tout contentieux à l'encontre du musée.
- De reprendre la provision pour risques et charges constituée en 2025, afin de procéder au versement de l'indemnité transactionnelle.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De reprendre la provision constituée par la délibération n°2025-021 du 4 novembre 2025,**
- **D'autoriser la Directrice à signer avec Me Aymeric Mandin, Liquidateur judiciaire de l'entreprise LANSURE SECURITY, le protocole d'accord transactionnel visant à régler les prestations réalisées par celle-ci et à solder à l'amiable tout différend né de l'exécution du marché public n°24-TEC-04 et de sa résiliation.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,

Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle

« Musée du Louvre-Lens »

